

royale d'enquête m'a fait parvenir les renseignements suivants: Du montant de \$5,373,-198.66 qu'a dépensé la Commission jusqu'au 31 octobre 1966, une proportion d'environ 75 p. 100, ou \$4,030,000.00 a été affectée à la recherche.

LES HONORAIRES VERSÉS PAR LA COMMISSION LAURENDEAU-DUNTON AUX CHERCHEURS-CONSEIL

Question n° 2361—**M. Coates:**

1. Jusqu'à ce jour, quels montants d'argent la Commission royale sur le bilinguisme et le biculturalisme a-t-elle versés à la L. Dion, D. Easton, J. Meisel, J. LaRivière, A. Raynauld, W. Mackey et

J.-Éthier-Blais, depuis que ces personnes ont été nommées chercheurs consultants?

2. L'une quelconque desdites personnes s'est-elle trouvée rattachée à ladite Commission royale avant d'avoir assumé les fonctions de chercheurs consultants, pendant qu'elle s'acquittait de ces fonctions, ou après s'en être acquittée, et, dans le cas de l'affirmative, combien chacune a-t-elle touché pour d'autre travail exécuté pour la Commission?

M. J. R. Matheson (secrétaire parlementaire du premier ministre): La Commission royale d'enquête m'a fait parvenir les renseignements suivants: Les personnes mentionnées ont commencé à travailler pour le compte de la Commission à divers moments. Les montants versés du 1^{er} janvier 1964 au 31 octobre 1966 sont les suivants:

	Date de nomination	Montants versés pour		Total des montants
		déplacements	honoraires	versés pour déplacements et honoraires
L. Dion	1 ^{er} janvier 1964	\$11,476.90	\$44,925.45	\$56,402.35
D. Easton	1 ^{er} août 1964	7,048.44	44,212.50	51,260.94
J. Meisel	1 ^{er} mai 1964	3,410.94	11,175.00	14,585.94
J. LaRivière	29 octobre 1964	4,986.00	11,790.00	16,776.00
A. Raynauld	11 septembre 1964	940.03	26,850.00	27,790.03
W. Mackey	15 juillet 1964	2,885.53	7,810.00	10,695.53
J. Éthier-Blais	5 janvier 1965	1,357.70	8,541.57	9,899.27

2. Les trois personnes suivantes ont passé des contrats de recherche avec la Commission, tout en remplissant les fonctions de chercheurs-conseil:

	Date de l'approbation du contrat	Montants versés jusqu'à maintenant en vertu du contrat
W. Mackey	11 sept. 1964	\$13,856.73
J. Meisel (fonctions remplies conjointement avec le professeur V. Lemieux)	10 juin 1964	25,000.00
A. Raynauld	20 nov. 1964	10,975.00

LES GRIEFS À LA COMMISSION DES TRANSPORTS CONTRE LES PASSAGES À NIVEAU

Question n° 2365—**M. Orlikow:**

1. Combien de plaintes la Commission des transports a-t-elle reçues de chaque province au cours de chacune des dix dernières années, relativement aux arrêts des trains aux passages à niveau, lesquels occasionnent des embouteillages?

2. La Commission des transports a-t-elle fait enquête sur ces plaintes, et quelles mesures a prises la Commission des transports, si l'une ou l'autre de ces plaintes s'est avérée fondée?

3. A-t-on intenté des poursuites judiciaires à la suite de ces plaintes et, dans le cas de l'affirmative, qui les a intentées, quand et où ont-elles été intentées et quels en ont été les résultats?

M. J. A. Byrne (secrétaire parlementaire du ministre des Transports): La Commission des transports du Canada communique les renseignements suivants:

1. En vertu de l'article 314 de la loi sur les chemins de fer, aucune compagnie de chemin de fer, ni ses fonctionnaires, agents ou employés ne peuvent permettre volontairement qu'une locomotive ou un wagon restent sur un passage public durant plus de cinq minutes consécutives. La Commission est saisie de temps à autre de plaintes concernant des infractions à cette règle. Toutefois, elle ne tient pas de relevé statistique de ces plaintes par provinces.

2. La Commission enquête de façon approfondie sur les plaintes qu'elle reçoit relativement aux embouteillages qui se produisent aux passages publics. Si des mesures s'imposent pour corriger la situation, la Commission enjoint à la compagnie en cause de les prendre.

3. D'après les dossiers de la Commission, aucune poursuite n'a été intentée devant les tribunaux durant cette période.

*LE NAUFRAGE DU «CABOT»

Question n° 2370—**M. Howard:**

1. Quels étaient les noms et les grades des officiers et des ingénieurs qui étaient à bord du *Cabot*, lorsqu'il a chaviré dans le port de Montréal le ou vers le 16 décembre 1966, et quel était l'employeur de chacune de ces personnes?